

Clayes de l'Info

Bulletin d'information de la commune de Clayes



octobre 2018

MAIRIE

Place de la Mairie
35590 CLAYES
Tel : 02 99 61 20 30
Fax : 02 99 06 19 33
mairie@clayes.fr
www.clayes.fr

Ouverture :
Mardi, jeudi et vendredi
de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h

MÉDIATHÈQUE

Mercredi de 17h à 19h
Samedi de 10h30 à 12h30
Tel : 02 99 07 10 32

PLATE FORME DÉCHETS VERTS

Lundi 9h à 12h
Mercredi 14h à 17h
Vendredi 9h à 12h
Samedi 14h à 17h

(horaires d'hiver)



Dossier spécial : la taxe d'habitation

MÉDIATHÈQUE :
RÉOUVERTURE LE 7 NOVEMBRE



Clayes

Le mot du Maire

C'est une nouvelle rentrée scolaire sereine et ensoleillée, dont ont bénéficié les 104 élèves répartis dans les cinq classes de notre école.
L'arrivée d'Audrey Picquet, nouvelle enseignante en charge des CM1-CM2 est à signaler.



Concernant nos travaux sur la partie clayenne du futur Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal, nous devons rendre notre copie avant le 19 octobre 2018.

Ce fut chose faite, après de nombreuses réunions de construction, puis de vérification de notre dossier par la commission urbanisme que je remercie pour sa grande disponibilité et son implication.

La ligne de conduite de l'équipe municipale reste inchangée. Tous les moyens permettant la conservation des précieuses caractéristiques de notre commune ont été privilégiés. Les principaux thèmes que nous avons traités concernent : la préservation de notre patrimoine bâti d'intérêt local, le renforcement du périmètre de protection « Bâtiments de France », la valorisation de notre paysage, par la conservation des haies, notamment celles situées en continuité bocagère ou en bordure de chemins, la réduction des effets de l'urbanisation, les mesures permettant d'éviter la surdensification, et l'uniformisation en terme patrimonial, la continuité des couloirs écologiques, la préservation des terres dédiées à l'élevage et plus largement à l'agriculture ainsi que le maintien des sièges d'exploitations agricoles, la préservation ainsi que la possible création d'un maillage cohérent d'itinéraires de promenade piétons et vélos.

Une enquête publique fait naturellement partie du processus de validation de ce vaste projet intercommunal. Elle se déroulera au 1^{er} semestre 2019.

Les élus restent également mobilisés sur notre projet de réhabilitation de la Mairie.

De nouvelles rencontres permettant d'affiner le projet ont eu lieu avec l'architecte des Bâtiments de France et la commission en charge de ce dossier. Nous espérons vivement pouvoir bénéficier du fonds de concours récemment mis en place par Rennes Métropole a priori compatible avec notre projet. J'y reviendrai naturellement dans les semaines à venir.

Des travaux d'assainissement réalisés par la Métropole sur les secteurs du Pâtis-Bigot et de Lourmel peuvent perturber quelques temps encore la circulation. Nous avons sensibilisé les services métropolitains pour que la gêne occasionnée soit la moins contraignante possible pour les habitants.

Des dépôts sauvages ont été une nouvelle fois constatés à l'entrée de notre terrain de football malgré la vigilance des riverains, des élus ainsi que des agents communaux.

Le transfert de la médiathèque vers son nouveau local a eu lieu début octobre. Ses bénévoles vous y retrouveront à partir du 7 novembre.

Bonne lecture.

Philippe SICOT

Sommaire

Le mot du Maire page 2

Conseil municipal page 3

Vie communale page 4

Vie associative page 9

Directeur de publication
Philippe SICOT, Maire

Commission communication
Resp. : Claude FOUILLET
Membres : Laurence GUEGUEN,
Jean-Christophe MUSSETA

Crédit photos
Mairie de Clayes

Le prochain numéro de Clayes de l'Info paraîtra fin janvier 2019,
pour la période allant du 1^{er} février au 15 avril 2019.

Les articles devront nous parvenir avant le 30 décembre 2018.

Délibérations

Vous trouverez ci-dessous les principales délibérations du conseil municipal (séance du 15 octobre 2018).
L'intégralité des comptes-rendus de séances est disponible sur notre site www.clayes.fr.

MUSIQUE A L'ÉCOLE

Dans le cadre du plan musique en Ille-et-Vilaine, des interventions de musiciens de l'école de musique du Syrenor (Accordances) sont proposées chaque année à l'école de Clayes.

Le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention signée entre la commune et le Syrenor pour l'année scolaire 2018-2019, prévoyant 21h d'interventions dans les classes de primaire, pour un montant de 1 470 €.

CHARGES TRANSFÉRÉES : COMPÉTENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

La transformation de la Communauté d'agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2015 s'est traduite dès 2015 par le transfert de compétences des communes (voirie, urbanisme prévisionnel...).

Un nouveau transfert de compétence, relatif cette fois à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a été opéré au 1^{er} janvier 2018. La loi dispose en effet que ce transfert devait intervenir à cette date. Après un travail d'évaluation de la charge transférée, le Conseil métropolitain devra modifier les attributions de compensation des Communes pour assurer la neutralité budgétaire du transfert de compétence.

Pour permettre la modification des attributions de compensation, les transferts de compétences entre les Communes et l'intercommunalité ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation de la charge transférée, examiné par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), réunissant des élus des 43 communes membres. Cette dernière s'est réunie le 12 septembre 2018 et a approuvé le rapport (22 voix pour, 4 contre et 3 abstentions).

Le conseil municipal, invité à prendre connaissance de ce rapport, a approuvé le nouveau montant d'attribution de compensation, s'élevant à compter de 2018 à 2 758 €, soit une augmentation de 895 € au titre de la compétence GEMAPI.

Travaux

ASSAINISSEMENT

L'entreprise Rennes TP a débuté le 15 octobre, pour le compte de Rennes Métropole, des travaux permettant le raccordement à l'assainissement collectif des secteurs du Pâtis Bigot et de Lourmel.

Ces travaux entraînent des fermetures de routes et obligent la mise en place de déviations jusqu'au 20 décembre 2018 environ.



Objets trouvés

Très régulièrement des objets nous sont déposés en Mairie : clés, lunettes, portables. En ce moment, nous avons aussi 3 vélos d'enfants.
Ayez le réflexe de passer en Mairie quand vous égarerez ce genre d'objets !

MISE A JOUR RÉFÉRENTIEL ADRESSES

Le Référentiel Voies et Adresses (RVA) de Rennes Métropole a pour vocation de lister et de géolocaliser, de façon exhaustive, toutes les voies et adresses de la Métropole. Il est aujourd'hui utilisé dans une centaine d'applications métiers déployées au sein des services de Rennes Métropole et accessible aux autres communes.

Il est également indispensable pour les services de secours notamment le SDIS 35 et le SAMU.

Face à ces enjeux, le service Information Géographique de Rennes Métropole va procéder à des contrôles terrain pour compléter et mettre à jour le RVA à l'échelle de la Métropole. Ces contrôles terrain vont démarrer très prochainement et s'étaleront jusqu'à fin juin 2019.

Dans ce cadre, des agents de Rennes Métropole pourront être amenés à interroger des habitants pour confirmer l'adressage de leur habitation.

Incivilités

DÉPÔTS SAUVAGES

Des dépôts sauvages d'ordures sont trop souvent constatés sur le territoire communal, en particulier à côté du terrain de foot (photo ci-contre prise le 10 octobre 2018).

Pour rappel, ces dépôts sauvages sont passibles d'une amende allant de 68 à 180 €.

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.



Les déchets de tailles de haies doivent être déposés à la plateforme déchets verts et non dans les chemins communaux. Elle est située à côté du terrain de foot, route de Romillé (voir horaires en 1^{ère} page). **Il est également interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.**



Les dépôts de bouteilles en verre se font dans les conteneurs à verres (salle polyvalente, atelier communal, terrain de foot et ZAC) et ne doivent pas être laissés à côté, y compris dans des sacs.

Pour tout autre type de déchets, vous pouvez vous rendre dans les déchetteries voisines, à Pacé ou St Gilles.

INCENDIES VOLONTAIRES

Fin août, nous avons constaté plusieurs départs de feu de poubelles autour de l'étang. La boîte à lire a également été visée (photo ci-contre). Outre les dégradations que nous ne pouvons que déplorer, ces actes pourraient avoir des conséquences plus importantes, surtout dans une situation de sécheresse telle que nous l'avons connue cet été.

École

RENTRÉE 2018-2019

La rentrée scolaire s'est déroulée le 3 septembre 2018.

104 enfants sont répartis dans 5 classes ; Audrey Picquet intègre l'équipe enseignante, dans la classe de CM1-CM2.

Inscriptions 2019-2020

Si vous avez un enfant, né en 2016, à inscrire pour la rentrée de septembre 2019, merci de vous présenter en mairie avec votre livret de famille.



L'équipe enseignante 2018-2019 : Soizic Savary (CP-CE1-CE2), Maël Gardey-Arends (CP-CE1-CE2), Christine Jaslet (PS-MS et directrice), Audrey Picquet (CM1/CM2), Katell Martin (PS-GS)

DÉPART EN RETRAITE



Vendredi 19 octobre, Martine Guillard qui exerçait les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) au sein de l'école a fait valoir ses droits à la retraite.

Martine avait intégré l'équipe des agents de la commune en 2002 pour exercer différentes missions : ATSEM auprès des enseignantes, aide au service à la cantine, ménage, animation de la garderie et des temps d'activités périscolaires.

L'équipe municipale, les agents et les enseignants lui ont souhaité, lors d'une réception à la salle des associations, de bien profiter de ce temps pour elle et sa famille.

Médiathèque

Après quelques mois de travaux, la médiathèque de Clayes va rouvrir ses portes au public le mercredi 7 novembre.

Les horaires restent inchangés : le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 (fermeture durant les vacances scolaires).

Ce déménagement dans l'ancienne MJC permet à la commune de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité, selon l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) déposée en Préfecture en septembre 2015 et



prévoyant la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public avant 2021.

C'est aussi, pour les bénévoles et les usagers de la médiathèque, la possibilité d'avoir accès à un lieu légèrement plus grand (55m² au lieu de 43m² auparavant).



Tous les Clayens peuvent devenir utilisateurs de ce service qui donne la possibilité d'emprunter un large choix de livres disponibles à Clayes mais également sur les 5 autres médiathèques du Syrenor (Parthenay-de-Bretagne, Saint-Gilles, Gévezé, Montgermont et La Chapelle-des-Fougeretz). Une navette est organisée chaque mercredi pour que les ouvrages réservés soient disponibles à Clayes.

Vignette Crit'Air

Le 22 décembre 2017, le Préfet d'Ille-et-Vilaine a approuvé par arrêté préfectoral le nouveau dispositif départemental de gestion des pics de pollution. **Ce dispositif, visant à lutter plus efficacement contre la pollution émise par les transports et déplacements urbains, inclut une mesure dite de « circulation différenciée » qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018.**

Le Préfet déclenchera la mesure de circulation différenciée, basée sur les vignettes Crit'Air, dès le 4^{ème} jour de l'épisode de pollution. Les véhicules les plus polluants ne seront alors plus autorisés à circuler, de 7h à 20h, jusqu'à la fin de l'épisode de pollution, sur le périmètre de l'intra-rocade (rocade non incluse).

Tous les propriétaires de véhicules motorisés sont invités à se procurer la vignette Crit'Air, au prix de 3,62€, en se connectant sur : www.certificat-air.gouv.fr Cette vignette est obligatoire pour tout type de véhicule souhaitant circuler dans une zone concernée par le dispositif en cas de pic de pollution.

Rennes Métropole a instauré le Pass Qualité Air, qui, dès le premier jour d'activation d'une procédure d'alerte à la pollution, donnera accès à l'ensemble du réseau de transports en commun du réseau STAR pour 1,50€ la journée.

Classement Certificat qualité de l'air
Voitures particulières
NORME EURO (inscrite sur la carte grise)
ou, à défaut, date de 1^{re} immatriculation

	Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	
	Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	
	Essence et autres	Diesel
	Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	
	Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011
	Euro 2 et 3 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
		Euro 3 Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
		Euro 2 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus
	Euro 1 et avant	Jusqu'au 31 décembre 1996

Pour obtenir son certificat qualité de l'air
www.certificat-air.gouv.fr

Pour en savoir plus, consultez l'arrêté du 21/06/2017 établissant la reconnaissance des véhicules
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027497236&categorieLien=id>

La taxe d'habitation

En ce mois d'octobre, chaque foyer de la commune a reçu, soit par courrier postal, soit sur son espace en ligne sur le site impots.gouv.fr son avis 2018 de taxe d'habitation.

Cette année étant marquée par la réforme gouvernementale de cette taxe, il nous paraissait important de consacrer un dossier à cet impôt local.

A noter qu'en matière fiscale, les choses peuvent changer très vite : ce qui est écrit dans ce Clayes de l'Info l'est à partir des éléments connus, éléments qui peuvent évoluer dans les mois ou années à venir.



A QUOI SERT-ELLE ?

La taxe d'habitation est l'une des principales ressources des communes. Pour la commune de Clayes, elle représente près du tiers de ses recettes annuelles.

Elle est payée par l'occupant d'un logement. A la différence de la taxe foncière, qui n'est acquittée que par les propriétaires, la taxe d'habitation est due aussi bien par ceux-ci lorsqu'ils sont occupants que par les locataires. Elle concerne également les résidences secondaires et les dépendances des logements, comme un parking.

Les recettes liées à la taxe d'habitation servent à financer l'ensemble des dépenses communales : école, bâtiments publics, espaces verts, équipements...



COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

Une valeur locative cadastrale est attribuée à chaque résidence par les services de l'État. Cette valeur est légèrement réévaluée chaque année. La commune adopte tous les ans un taux communal de taxe d'habitation, l'intercommunalité en fait de même.

Une fois la base d'imposition déterminée, c'est-à-dire après application des abattements, les services fiscaux multiplient cette valeur locative nette par les taux des collectivités territoriales, pour obtenir le montant de la taxe d'habitation.

Sur l'avis de taxe d'habitation figure aussi le montant dû au titre de la redevance à l'audiovisuel public (139€ en 2018) ; cette somme n'est pas concernée par la réforme.

LA RÉFORME DE 2018

Contrairement à ce qui a pu être annoncé, la taxe d'habitation n'a pour le moment pas été supprimée.

Certains foyers bénéficient dès cette année d'un dégrèvement de taxe d'habitation, de 30% en 2018, de 60% en 2019 et du restant en 2020 ; ce qui signifie que la taxe d'habitation reste calculée dans son intégralité pour chaque foyer mais que c'est l'État qui payera le montant dégrèvé.

Pour bénéficier du dégrèvement, le revenu fiscal de référence (RFR) de l'année précédente ne doit pas dépasser les plafonds suivants :

- 27 000 € pour 1 part de quotient familial
- 35 000 € pour 1,5 part de quotient familial
- 43 000 € pour 2 parts de quotient familial
- + 6 000 € pour chaque demi-part supplémentaire

Les foyers qui dépassent ces plafonds ne bénéficient donc pas de dégrèvement, ils continuent de payer l'intégralité de leur taxe d'habitation.

Pour 2018, l'État prend à sa charge le montant dégrèvé pour les foyers qui sont en-dessous des plafonds, sur la base suivante : **30% x valeur locative 2018 x taux 2017**.

Les communes restant libres de fixer leur taux de taxe d'habitation, le montant supplémentaire qui peut être dû suite à ce changement de taux reste à la charge du foyer contributeur.

Il en sera de même sur les années 2019 et 2020, c'est-à-dire que c'est le produit de la valeur locative de l'année par le taux 2017 qui permettra de connaître le montant du dégrèvement..

Pour la commune de Clayes, en 2017, 297 foyers ont payé de la taxe d'habitation pour un montant total de 152 035€.

La valeur locative moyenne, qui est la base de calcul de la taxe d'habitation était de 2537. Avec un taux de 20,18%, chaque foyer clayen a contribué en moyenne à hauteur de 512€, pour la part communale uniquement.

Lors de sa séance du 26 février 2018, le conseil municipal a voté une augmentation de 2% du taux pour cette année 2018, le portant à 20,58%. Il a également validé le principe d'une augmentation similaire pour 2019 et 2020.

Selon ces données, voici comment évoluera la part communale de taxe d'habitation pour un foyer clayen moyen, selon qu'il sera ou non bénéficiaire du dégrèvement :



Dans la situation actuelle, la taxe d'habitation ne disparaît donc pas totalement, y compris pour les foyers bénéficiant du dégrèvement.

BIEN COMPRENDRE SON AVIS DE TAXE D'HABITATION

OCCUPANT(S)					
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RRR)	Parts-année	
M	ET MME	S	30084	2,00	7

TAXE D'HABITATION 2018	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute	2275		2275	2275	
Valeur locative moyenne	2806		2806	2806	
A B R A T E M E N T S					
+ Général à la base	%		%		
+ Personnel(s) à charge	10 %		10 %		
- Par personne rang 1 ou 2 pour personnel(s)	15 %		15 %		
- Par personne rang 3 ou + pour personnel(s)	%		%		
+ Spécial à la base	%		%		
+ Spécial handicapé	%		%		
Base nette d'imposition	2275		2275	2275	
Taux d'imposition 2018	20,58 %		13,64 %	0,156 %	Total des cotisations
Cotisations 2018	468		310	4	782
Cotisations bases					
Dont Major. Rés. Secondaires					
Taux d'imposition 2017	20,18 %		13,64 %	0,158 %	
Rappel cotisations 2017	454		307	4	
Variation en valeur	+14		+3	0	
Variation en pourcentage	+3,08 %		+0,98 %	0 %	
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2017 ET 2018					
	ANNEE 2017	ANNEE 2018	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion Prélèvements : - pour base élevée - sur rés. secondaires Plafonnement selon le revenu Dégrèvement TH
(a) Cotisations	773	790	+17	+2,2 %	
(b) Allègements	0	234	+234	- %	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	773	556	-217	-28,07 %	- 234
LOCAUX TAXES - NOMBRE 0001 - RÉGIME P					
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
	MAISON		H	2275	556
-À la suite de la réforme de la taxe d'habitation, vous bénéficiez en 2018 du nouveau dégrèvement (voir détails sur la notice).					
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2018					139
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision					

valeur locative du logement (base de calcul de la taxe d'habitation)

taux communal 2018 part communale de taxe d'habitation (valeur locative x taux)

montant du dégrèvement 2018

redevance audiovisuelle non concernée par la réforme

Clic Noroît

ACTION COLLECTIVE : PREVENTION DES CHUTES

Plus de **2,5 millions de personnes âgées chutent** chaque année en France.

Les statistiques révèlent que, chez les personnes de 65 ans et plus, la chute représente la première cause d'accident mortel (10 000 décès par an) ainsi que la première cause d'entrée dans la dépendance. Pour lutter contre ce problème de santé publique, la prévention est essentielle.

Face à cela, l'association inter-régime Cap Retraite Bretagne permet, au travers de subventions, la mise en place d'actions de prévention sur l'ensemble du territoire. Le programme comprend **une réunion d'information et de sensibilisation et une session d'ateliers pratiques de maintien de l'équilibre**. L'objectif est double : diminuer le risque des chutes mais également maintenir les capacités de déplacement pour favoriser le prolongement d'une vie active indépendante.

Dans ce cadre, **l'association Siel Bleu**, promoteur agréé du programme, a collaboré avec le **CLIC Noroît**. Les partenaires proposent une conférence publique le **vendredi 23 novembre 2018 à 10h salle des associations de Clayes**. Lors de cette réunion seront abordées les causes et les conséquences de la chute chez la personne de plus de 65 ans ainsi que les recommandations permettant de la prévenir. Seront également présentés les **ateliers de maintien de l'équilibre**, destinés aux personnes retraitées à risque modéré de chute, **qui débiteront le vendredi 7 décembre 2018, toujours dans la salle des associations**.

La **conférence est gratuite et ouverte à tous**. Pour les ateliers une participation forfaitaire de 20 euros sera demandée à chaque participant. Il sera possible de s'inscrire le jour de la conférence, les dates et horaires seront communiqués à cette occasion.

Renseignements : Association Siel Bleu 06 98 44 64 13
CLIC Noroît 02 99 35 49 52



Inventaire des cours d'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Vilaine, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine, en collaboration avec le Syndicat du Meu, engage la réalisation d'un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant du Meu. L'opération a débuté en juin 2018 et se déroule sur une année.

L'objectif principal de cette mission d'inventaire de cours d'eau est d'avoir une connaissance affinée du linéaire de cours d'eau permettant une meilleure prise en compte du milieu naturel afin de mieux préserver les ruisseaux et les rivières.

Cet inventaire des cours d'eau sur le terrain sera réalisé par Monsieur Gwendal Le Bris (cabinet Hardy environnement), puis les cartes d'inventaires seront mises en consultation à la Mairie, afin de recevoir l'avis des propriétaires ou exploitants des terrains concernés.



Les Amis de Martin

L'association *Les Amis de Martin* organise le dimanche 18 novembre (salle polyvalente) un après-midi festif, animé par le groupe vocal mixte brétillien *Rhapsody*.

Les 14 membres du groupe chantent à 4 voix, sous la direction de Jacques Wojczechowski, chef de chœur et pianiste. Le répertoire relève de la chanson française, contemporaine, actuelle.

Créée en 2001, *Rhapsody* est constitué en association loi 1901, et le groupe se retrouve chaque semaine pour répéter sur la commune de Baulon.



Cette animation financera une partie des besoins de Martin, liés à sa situation de handicap.

Tarifs : gratuit jusqu'à 12 ans
13/16 ans : 3,50€
Adulte s : 7,00€.

Réservations: 02 99 85 36 06 ou 02 99 07 14 27

Clayes Piq' et Coud

C'est la rentrée aussi pour Clayes Piq'et Coud. Depuis le 20 septembre, les cours ont repris chaque jeudi après-midi, dans la salle des associations.

En plus des adhérentes à l'année, nous avons toujours des personnes qui viennent ponctuellement pour réaliser un ouvrage de leur choix. En ce début d'année, deux jeunes mamans nous ont rejointes et profitent des conseils de notre fidèle animatrice Marie pour maîtriser l'utilisation de leur machine à coudre et se lancer dans des travaux de couture.

Les cours se déroulent chaque jeudi (hors vacances scolaires) de 14h30 à 17h30 (de 14h à 17h, de novembre à mars), dans la salle des associations.

Renseignements :

Jacqueline Gaudin 02 99 07 02 87
Gisèle Tétard 02 99 06 66 09

Classes 9

Les classes 9 auront lieu le samedi 18 mai 2019.

Une nouvelle réunion de préparation est programmée le 23 novembre 2018 à 20h30, salle des associations. Les personnes intéressées par la préparation de cette fête sont les bienvenues.

Contacts : Solange Delarue 02 99 07 01 75
Danielle Denais 02 99 07 02 88
Noël Tréhard 02 99 07 09 35
Yvan Jaunet 06 29 85 02 83

Aïkido

L'association clayenne d'Aïkido a ouvert à la rentrée de nouvelles sections.



Faute de candidats, le créneau Aïkido du mercredi, pour les enfants, est annulé ainsi que le créneau de réveil matinal.

Les jeunes voulant pratiquer sont intégrés aux créneaux adultes pour l'instant.

Il reste possible de réouvrir un groupe à partir de deux personnes qui seraient intéressées ; Vous pouvez contacter Alain Pramil au 06 18 89 64 99.

Les autres ateliers sont :

- Aïkido adultes : lundi et mercredi (19h30-21h)
- Section échecs : mardi (19h-20h)

L'inscription est possible toute l'année

Renseignements : aikidoclubclayen.jimdo.com



Sports et Plaisir

L'association Sports et Plaisir vous propose l'activité renforcement musculaire, cardio, fitness, le jeudi soir à 19h (salle polyvalente).

Cette année, nous sommes 17 inscrits.

Toutes les personnes intéressées peuvent participer à 2 séances d'essai gratuites.

Venez nous rejoindre pour partager un moment de sport et de détente!

Renseignements : Isabelle JAUNET 06 18 80 65 20



Tennis de table

Le club de tennis de table a débuté sa saison par l'organisation de son tournoi annuel le 14 septembre. Vingt adultes et quatorze enfants y ont participé.

Chez les jeunes la victoire est revenue à Sven Le Garrec et la deuxième place à Kylian Gaultier.

Pour la section loisirs, Jakez Coïc l'emporte face à Mickael Le Bars et dans la catégorie licenciés la finale opposait Mickaël Delagrée à Olivier du club de Saint Gilles. Ce dernier l'a emporté après une rencontre accrochée.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale, avec bien sûr au stand galette-saucisse notre ami Jacky Bloutin que nous tenons particulièrement à remercier pour son aide.

Nous remercions la mairie et l'ensemble de nos sponsors pour leur soutien.

Pour cette nouvelle saison notre équipe évolue en D3 suite à notre première place la saison dernière en D4.

La première rencontre s'est déroulée le 28 septembre face à Brécé et s'est soldée par une victoire sur le score de 14 à 0, ce qui est de bonne augure dans l'objectif du maintien.

En ce début de saison le club compte sept licenciés, cinq loisirs, et une section de sept enfants, soit dix-neuf adhérents. Vous pouvez toujours nous rejoindre le vendredi à partir de 19h pour les enfants et à 20h30 pour les adultes.

La prochaine rencontre à Clayes se déroulera le vendredi 9 novembre à 20h30 face au cercle Paul Bert de Rennes. Vous êtes invité à venir encourager notre équipe.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.



PG - CATM

L'association CATM, anciens combattants, veuves et citoyens de la paix de Clayes organise la commémoration de l'armistice 1918, le **dimanche 11 novembre 2018** :

- 10h45 : rassemblement des combattants, veuves et citoyens de la paix à la Mairie ;
- 11h : dépôt de gerbes au monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Toutes les personnes qui désirent s'associer au devoir de mémoire sont cordialement invitées.

Concours de belote

Le concours organisé par l'association des anciens combattants se déroulera le samedi 24 novembre à 14h dans la salle polyvalente. Il est ouvert à tous, un lot sera remis à chaque participant.



Clic des champs

ZOOM SUR LE PAIN

Commandez et récupérez chaque jeudi soir à Clayes le pain d'Olivier Clisson, paysan boulanger de Parthenay-de-Bretagne.

Dans le film de présentation, que vous pouvez visionner en flashant avec votre smartphone le QR code ci-contre, il nous en parle avec passion. Car son pain n'est pas commun.



« Je m'appelle Olivier Clisson, je suis paysan boulanger. On dit paysan boulanger parce que je cultive mon blé avant de faire le pain à la ferme. Je suis installé à Parthenay-de-Bretagne depuis 2007. L'idée c'est de cultiver le blé sur les parcelles. Tous les jours, on lance le moulin pour faire la farine, pour ensuite la travailler au fournil, ce qui fait que l'on a une farine très fraîche qui a deux trois jours maximum. La préparation est au levain traditionnel. C'est une fermentation qui est assez longue, de six à sept heures. Si on compare avec la boulangerie classique, ils sont sur des fermentations beaucoup plus courtes, de trois heures, à peu près. La grande différence, c'est que la levure c'est une bactérie qui a été isolée la plupart du temps. Alors que dans les levains, la fermentation est spontanée. Donc on obtient une très riche variété de micro organismes qui vont prédigérer la farine, ce qui va la rendre ensuite beaucoup plus assimilable pour l'alimentation...»

Pour commander : www.leclideschamps.com

Les produits sont à récupérer chaque jeudi de 18h30 à 19h30 à la salle polyvalente de Clayes.

Opération récolte de papiers

IGR EUR'HOPE est une association d'étudiants de l'Institution de Gestion de Rennes (IGR-IAE) ayant pour but de participer au raid humanitaire EUROPE'RAID.

Pendant 22 jours nous traverserons 20 pays européens, 10 capitales et découvrirons 100 monuments classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Tout en parcourant 10 000 kilomètres à bord d'une Peugeot 205, nous avons pour mission **d'acheminer 210 kilogrammes de fournitures scolaires, médicales et sportives dans diverses écoles défavorisées du continent.**

Emmener toutes ces fournitures à l'autre bout de l'Europe ça a un coût... Dans le but de récolter les fonds nécessaires, nous lançons une récolte de papiers au sein de la commune de Clayes.

Nous vous sollicitons à travers cet article car nous avons besoin de vous !

Du 6 novembre au 21 décembre 2018, un point-relais sera disponible à la Mairie de Clayes (seulement pendant les heures d'ouverture). Vous pouvez nous apporter vos journaux, magazines, catalogues, prospectus, publicités, annuaires, etc... Attention : les emballages cartons, boîtes cartonnées, rouleaux wc, etc. ne sont pas acceptés.

Chaque exemplaire ramené nous sera d'une aide précieuse, alors n'hésitez pas !

Nous comptons sur votre investissement et vous remercions d'avance pour votre contribution.

Renseignements : Célestin Robert (habitant de Clayes)

igr.eurhope@gmail.com

Facebook : Igr Eur'Hope

Dimanche 11 novembre 2018	> Commémoration 11 novembre 1918	10h45 - le bourg
Dimanche 18 novembre 2018	> Après-midi musical (les Amis de Martin)	15h - salle polyvalente
Vendredi 23 novembre 2018	> Conférence prévention des chutes	10h - salle des associations
Samedi 24 novembre 2018	> Concours de belote (PG-CATM)	14h - salle polyvalente
Vendredi 14 décembre 2018	> Marché de Noël (APE)	18h à 23h - salle polyvalente
Samedi 5 janvier 2019	> Vœux de la commune	11h - salle polyvalente

Retour en images...



◀ Rentrée scolaire
3 septembre 2018



Repas des aînés ▲
11 octobre 2018